



SOCIÉTÉ de TIR de la VILLE de BOURG EN BRESSE
ASSEMBLÉE GENERALE
4 novembre 2016

Table des matières

ASSEMBLEE.....	2
RAPPORT MORAL.....	3
BILAN SPORTIF.....	10
RAPPORT FINANCIER.....	12
ELECTIONS ET VOTES.....	13

OUVERTURE

L'ASSEMBLÉE EST OUVERTE par le secrétaire, Alain VILLEMOT

Détermination du quorum : 271 membres ont acquitté le montant de leur licence à ce jour.

Quorum : 67 (article 10 la présence ou la représentation d'1/4 des membres est nécessaire pour la validité des délibérations). 98 présents ou représentés.

Il est demandé aux adhérents participant aux votes de ne pas quitter l'assemblée avant son terme au risque de modifier ce Quorum.

Présents et représentés :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc délibérer : la séance est déclarée ouverte à 19h40

Rappel des statuts actuels et de la réglementation fédérale :

Art.1.2 : La Société de Tir se compose d'adhérents : Membres actifs, licenciés ou non, Membres d'honneur, Membres à vie

Art.2.1 : L'Assemblée Générale se compose des membres de la Société de Tir tels que définis à l'article 1.2. des statuts. N'ont pouvoir de vote que les adhérents, âgés de seize ans au moins à la date de l'Assemblée et à jour de la cotisation. Le vote des mineurs de moins de seize ans peut être assuré par le représentant légal. Le quorum est déterminé sur cette base.

Art.2.3 : les décisions peuvent être prises à main levée.

Art.3.1 : Le Comité Directeur est élu par l'assemblée au scrutin secret.

Art.3.5 : Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur sur proposition de celui-ci, l'approbation de ce choix est ensuite soumise au vote à scrutin secret de l'Assemblée.

Désignation des assesseurs : Patricia BURLET et Denis POBEL

Approbation du CR de l'Assemblée Générale 2014-2015

4 abstentions – adopté à la majorité

RAPPORT MORAL

Sébastien BARAFANI, Président

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée d'assister à ce moment important de la vie de notre association.

Hommage aux disparus :

Avant de commencer ce rapport, je voudrais que nous ayons une pensée toute particulière pour un ancien membre de notre club décédé au cours de la dernière saison sportive :

Michel BRUSSEAU. *Une minute de silence*

Historique :

Avant de vous présenter le rapport moral je voudrais accueillir, à ce qui est pour eux une première A.G. de la STBB, les nouveaux licenciés de l'exercice écoulé d'une part et ceux qui ont intégré la STBB depuis le début de la saison. A leur intention et en mémoire des plus anciens, un bref historique de la société de tir de Bourg sera retracé pour une meilleure compréhension de son évolution, de ses fonctions, de ses moyens d'existence, en fait de sa vie.

La Société de Tir a pour objet la pratique du tir sportif, de loisir et de compétition. Elle a été créée en 1876. A cette époque sur ce même emplacement qu'aujourd'hui, elle jouissait d'un pas de tir à 200 mètres. Son activité était très intense, de niveau national et ses sociétaires nombreux. Après la guerre de 1914 et jusqu'à celle de 1939, ses activités étaient plutôt paramilitaires.

Dans les années 50 une demi-douzaine de sportifs âgés de 25/30 ans a entrepris la remise en état des lieux. Cette association forte de bénévoles généreux et courageux créa les premiers locaux sur ce terrain municipal et l'installation d'un balltrap était un grand projet. Pour réussir cette entreprise il fallait s'en donner les moyens et ils décidèrent donc, à l'unanimité, de financer leurs travaux en payant chacun 20 ans de cotisations à l'avance. Ce fut le début d'une suite de travaux, d'aménagements et de projets ininterrompus jusqu'à ce jour.

Si le club est aujourd'hui ce qu'il est, c'est grâce, en grande partie à tous ces bénévoles qui ont donné de leur temps, de leur énergie et de leur argent ainsi qu'à l'appui constant des municipalités successives.

Quelques rappels sur le fonctionnement de la STBB :

Actuellement le Comité est composé de 17 membres. Conformément à nos statuts, la totalité du Comité est ce soir démissionnaire, et un nouveau Comité sera élu par vous.

Au sein de ce comité, nous avons instauré un fonctionnement par commissions thématiques. Celles-ci ont pour fonction d'adresser un certain nombre de problématiques, matérielles ou de fonctionnement, liées à notre association. Le Président et le Trésorier sont membres de droit de chacune des commissions.

Néanmoins, sachez que le bénévolat ne se restreint pas aux seuls membres du comité directeur et tout un chacun peut apporter un peu de son temps pour participer aux divers travaux d'entretien des locaux, en se mettant à disposition des responsables de commissions qui ne manqueront pas de faire appel aux bonnes volontés. De même toutes les idées et suggestions visant à améliorer le fonctionnement et dynamiser la pratique de notre sport sont les bienvenues et seront examinées avec toute l'attention nécessaire. Certains membres non élus au Comité Directeur nous ont apporté une aide ponctuelle ou régulière cette année, je voudrais en citer quelques-uns, j'espère que les oubliés ne m'en voudront pas : Joseph SERAFINI, Audrey et Christophe DESLIOD, Romain PETITIN, la famille LACROIX, Patricia BONNET, Florian CLERC, Patricia BURLET, Bernard LALLIER...

Licences :

Je profite de ce moment pour un rappel, ou une information pour les nouveaux adhérents : la signature de la licence sportive de l'année en cours par le médecin est désormais obligatoire pour tous les licenciés, compétiteurs ou non. Il s'agit d'une consigne fédérale et d'une disposition légale du code du sport que tous doivent impérativement respecter.

La licence est obligatoire pour accéder aux installations, utiliser les armes du stand, ou valider un tir contrôlé. Comme spécifié au règlement intérieur, tout membre du comité directeur est habilité à contrôler ladite licence. Je vous remercie de bien vouloir vous soumettre à ce contrôle.

Sécurité :

Sur les pas de tir, d'abord.

On constate encore souvent un manquement à certaines règles de sécurité sur le pas de tir 25m, notamment:

- culasse non ouverte,
- chargeur engagé / barillet fermé en fin de tir ou lors du déplacement du tireur aux cibles.

Une consigne fédérale rend désormais obligatoire l'utilisation de drapeaux de sécurité lorsque l'arme est posée sur la table de tir. A cet égard il est rappelé à chacun que les séances contrôlées de tir ont pour objet de vérifier l'aptitude des tireurs à manipuler leurs armes en totale sécurité.

Aux abords du club ensuite.

On a malheureusement pu constater récemment des exactions commises aux abords de nos installations. Plusieurs véhicules ont été abandonnés et/ou incendiés. Une effraction notable a eu lieu au mois de mai sur le pas de tir 50m (bris d'une porte en verre feuilleté). Nous travaillons en étroite collaboration avec les services de Police Nationale afin de sécuriser d'avantage les abords de notre stand.

Nous avons également demandé à la Mairie de murer l'espace vitré entre le pas de tir 50m et la cour de l'ancienne boîte de nuit. De récentes discussions ont mené à l'idée d'installer des grilles à l'extérieur sur les vitres existantes, nous avons sollicité la Mairie en ce sens.

Par ailleurs, merci de vous souvenir que nos enfants, vos enfants, ou en tout cas les miens, fréquentent les abords immédiats du stand. La circulation de tout véhicule est limitée à 10km/h, et des sanctions disciplinaires pourront être prises en cas de non respect.

Pièges à son :

A la suite des échanges initiés par la Mairie de Bourg-en-Bresse, la saison précédente avait vu nos horaires de tir réduits sur le pas de tir 100m en ce qui concerne les armes de gros calibre.

Cette année, et en conformité avec les engagements pris par la STBB, nous avons réalisé des travaux d'isolation acoustique sur les 6 postes de tir 100m couchés. Des essais, réalisés en présence de la Municipalité et de son service Hygiène et Santé Publique, ont mis en évidence l'efficacité de ces systèmes, à la satisfaction de la Mairie et des riverains venus assister aux essais.

Une étude reste à conduire pour les postes de tir en position "debout", nous comptons nous y atteler afin de pérenniser les bons rapports avec la Municipalité, propriétaire des lieux.

J'ajouterai que le bénéfice de cette installation est également pour nous, tireurs, un gage de confort et de sécurité auditive. Il est rappelé à chacun que l'usage des caissons est obligatoire, et donc que le tir en dehors de ceux-ci sur les postes 100m est strictement prohibé sans autorisation particulière. Ceci ne dispensant par ailleurs personne du port de protections auditives obligatoires sur les pas de tir hors 10 m.

L'investissement, humain et financier (près de 3000€ et des dizaines d'heures pour une demi-douzaine de bénévoles), a été reconnu par la Mairie comme une preuve de bonne volonté et nous espérons qu'il

participera à l'apaisement des relations avec les riverains. Par ailleurs, d'autres structures de tir sont venues prendre modèle sur nos installations.

Il est également rappelé que l'usage des fusils à canon lisse et des armes de poing (hors disciplines dédiées) est interdit sur ce pas de tir. Néanmoins, les accords tripartites prévoient quelques séances de tir récréatif encadré (western et fun-shoot) par saison. Nous nous proposons de les utiliser à l'approche de la belle saison.

EVOLUTION DES EFFECTIFS au cours des 7 dernières années :

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Jeunes :							
Garçons	18	15	39	41	36	25	34
Filles	5	8	7	7	5	7	3
Total :	25	23	46	48	41	32	37
Adultes :	139	143	160	199	189	195	214
Hommes	25	23	21	32	36	40	40
s	164	166	181	231	225	235	254
Femmes							
% jeunes	12,3%	12,2%	20,3%	17,2%	15,4%	12%	14,5%
Total :	187 +6,9%	189 +1,1%	227 +20,1%	279 +22,9%	266 -4,7%	267 0%	291 +8,9%

La tendance générale depuis 6 saisons sportives consécutives suit une progression régulière.

Le turnover reste important sur les jeunes, il est regrettable que nous n'arrivions pas à les fidéliser via l'école de Tir. Il faut néanmoins tempérer ce constat car chacun sait qu'à cet âge les goûts sportifs peuvent fortement varier d'une année sur l'autre.

Consolidation du nombre de féminines.

La saison précédente, 50 licenciés ont participé à divers championnats.

NIVEAU DES COMPETITEURS :

Saison	Départemental	Régional	France
2012-2013	51	43	17
2013-2014	46	39	12
2014-2015	46	43	17
2015-2016	50	44	12

On constate un maintien du nombre de compétiteurs qui, rapporté à l'augmentation des effectifs, constitue une baisse de la proportion de compétiteurs au sein de notre association.

Certains parmi nous déplorent à raison le manque de compétiteurs en armes à feu modernes. Nous sommes à la recherche de pistes pour développer ces disciplines. Pour l'instant, malgré nos débats sur ce thème, rien d'évident ne se présente à nous sachant que la motivation individuelle reste un des facteurs clé d'aboutissement. Toutes les idées seront les bienvenues, n'hésitez pas à vous rapprocher des membres du Comité au cours de la saison.

ACTIVITES SPORTIVES :

Organisation de championnats :

- Départementaux 10m Cible Mobile
- Départementaux Pistolet et Carabine 10m
- Tour départemental des championnats de France des clubs 10m
- Départementaux pistolet et carabine 50m
- Départementaux CM 50m
- Régionaux 10m
- Régionaux 25m
- Régionaux CM 50m
- Critérium 10m

Ce nombre important de manifestations place la STBB au premier rang de la ligue du Lyonnais.

Organisation de concours :

- 20^{ème} Concours GRAS : concours d'armes anciennes, rendez-vous désormais incontournable réunissant sport, amitié, convivialité et bonne humeur. Sa fréquentation a encore subi une forte augmentation cette année, des tireurs traversant la France pour y participer.
- Une rencontre amicale western.

Organisation de stages par la L.R.L :

La Société de tir de Bourg, comme les années précédentes, a été sollicitée pour accueillir les stages organisés par la Ligue du Lyonnais. Nous avons donc mis à disposition nos installations : salle de réunion et pas de tir 10m et 25 m et assuré la restauration sur place.

Un séminaire des arbitres armes anciennes et une séance de formation des arbitres sur les cibles électroniques ont eu lieu dans nos locaux.

Autres accueils :

Outre ces manifestations, la société a accueilli tout au long de l'année :

- l'école de sport de l'OMS : comme chaque année depuis la création de cette école de sport la société de tir accueille chaque mercredi 10 enfants scolarisés du CE2 au CM2

- Parlons du CLJ. Cette année, après avoir consulté les membres qui assuraient historiquement cet accueil, j'ai décidé de ne pas renouveler notre engagement avec cet organisme. En effet, de trop nombreuses séances avaient, les années précédentes, et malgré l'évidente bonne volonté des organisateurs du CLJ, conduit à enfreindre nos accords :

- Parfois un ou deux enfants seulement
- Parfois se présentant sans accompagnant
- Problèmes récurrents de discipline

Devant cette problématique, il a donc été décidé de ne pas accueillir le CLJ la saison dernière, afin de préserver la santé des quelques encadrant « seniors » de la STBB.

Nous sommes néanmoins conscients de l'intérêt de supporter la municipalité sur ces actions, et nous invitons les interlocuteurs à profiter de la saison d'hiver pour revenir vers nous avec des propositions et des conditions qui nous permettraient de renouer avec le CLJ dans de bonnes conditions.

Diverses autres manifestations ont nécessité la privatisation partielle des installations.

A noter :

- Accueil de diverses associations ou services affiliés handisport et sport adapté, comme par exemple l'Association des Traumatismes Crâniens et Blessés Médullaires, menées de main de maître par Henri GHIRONI assisté de David FORAY, ainsi que le SESSAD de l'association des paralysés de France, encadrés par Henri GHIRONI, Gaby MONNERET, Serge BODARD et JC BRIEN.

- Accueil d'une étape du circuit sportif des journées du sport des autoroutes APRR, manifestation ayant fait transiter 284 tireurs dans nos locaux pour une compétition amicale encadrée par nos sportifs.
- Diverses animations et initiations

Nous avons également eu l'occasion de dépanner les forces de l'ordre (Gendarmerie) en mettant à disposition (en horaires ouvrables) un côté du pas de tir 25m, permettant ainsi des habilitations de nouvelles dotations d'armes de poing. Tous ces tirs ont été réalisés avec des armes dont les calibres correspondent à ceux autorisés sur ce pas de tir par notre règlement intérieur.

Ouvertures nocturnes :

Cette année encore, nous avons ouvert à titre exceptionnel un grand nombre de fois le mercredi soir durant la saison hivernale et ce afin de permettre une pratique en horaires décalés pouvant convenir à certains profils de licenciés. Cette disposition vise répond à l'objectif précité de susciter des vocations de compétiteurs par un apprentissage structuré du tir.

Ces ouvertures se systématisent, et s'accompagnent de séances d'entraînement collectif dirigées par M. MONNERET en ce qui concerne les tireurs avancés, et par M. BUIRON pour les grands débutants, qui a eu la gentillesse de me suppléer.

En marge de cette activité, je me permets de vous signaler que, si le cœur vous en dit, il existe d'autres manières de s'investir dans un club de tir que la pratique de compétition ou le bénévolat lors des manifestations. En effet, il existe un cursus de formation, guidé par la Ligue Régionale de Tir du Lyonnais, dont le but est de former animateurs et initiateurs.

La présence parmi nous de Michel CLICQUE, 1^{er} Vice-Président de la Ligue Régionale de Tir du Lyonnais et Responsable Arbitrage Régional, me rappelle que notre Ligue est également à la recherche d'arbitres. Notre club a payé son écot à ce sujet, Michel BONIN ayant été reçu Arbitre National ISSF cette année. Pour ces formations, s'adresser à Alain VILLEMOT, notre secrétaire et responsable de la Commission Gestion Sportive mais également Responsable Arbitrage Départemental, qui saura vous renseigner au mieux.

DIVERS :

54^{ème} Jumelage Bourg en Bresse/ Bad Kreuznach / Parme

Un petit groupe de membres a été cette année reçu à Bad Kreuznach en compagnie des tireurs de Parme dans le cadre du jumelage tripartite.

Nous ne pouvons que déplorer le manque de participants à cette tradition qui tend donc à se perdre. La saison prochaine, nous serons invités à Parme, une communication sera faite à l'ensemble des membres.

Site web :

- Mises à jour régulières du site Internet qui connaît une belle fréquentation. Remerciements à JC BRIEN notre dévoué webmaster. Il est rappelé que le site internet de la STBB est un des vecteurs de communication de notre association. Vous y trouverez, outre les statuts et règlements, une grande quantité d'information sur le tir et notre club : actualités sportives, manifestations, etc. Pour information, 168000 vues en moins de 2 ans.

TRAVAUX EFFECTUES :

- Pièges à son

Et bien entendu, tout au long de la saison réparations courantes sur les différentes installations et entretien du matériel : toilettes, etc.

MATERIEL DIVERS :

Tir :

- 2 pistolets 10m ambidextres
- une carabine 22LR (donation)

Divers :

- Sonomètre
- Deux ordinateurs (donation)

PREVISIONS

- Réfection du pas de tir 50m
- Achat d'armes 10m, 25m et 50m
- Ecrans permettant de tirer parti des cibles électroniques (affichage au public)
- Réfection du couloir de la cuisine
- Installation d'une douche pour les bénévoles participant aux gros travaux

Faisant suite à ce rapport moral, le rapport sportif vous sera présenté par Alain VILLEMOT et le rapport financier (visé par le contrôleur au compte Bernard BONALDI) par le trésorier Eric FRADIN.

Rapport des commissions :

Outre les points déjà exposés en ce qui concerne les travaux et les nuisances sonores, le responsable de la commission SAJ intervient pour faire un bilan sur les troubles aux installations : 5 effractions en deux saisons. Un diagnostic sécurité a été demandé à la Police Nationale et une amélioration des systèmes d'alarme concourent à renforcer la préservation du patrimoine de la société de tir qui, rappelons le, dispose d'une immobilisation de 200 000€ environ.

Parole à Michel CLICQUE, VP de la Ligue du Lyonnais :

Ce week-end est organisé à Lyon un concours (tour national) Hunter que nous pourrions envisager dans nos locaux qui sont très intéressants, ce que prouve l'organisation régulière de concours et championnats à la STBB.

La Ligue recherche des arbitres et la STBB est sollicitée pour apporter des candidats. Ceux-ci peuvent se rapprocher d'Alain VILLEMOT.

Michel CLICQUE adresse ses félicitations particulières à l'équipe Armes Anciennes de la Ligue au sein desquels les tireurs de la STBB sont particulièrement présents et efficaces.

BILAN SPORTIF

Alain VILLEMOT

50+4 licenciés ont participé aux différents Championnats pour un total de 249 matches.

Classement individuel sur l'ensemble des Championnats

- 79 médailles d'or (TOMAS Emmanuel champion de France cible mobile 50m)
- 34 médailles d'argent
- 31 médailles de bronze (TOMAS Emmanuel 3ème championnat de France cible mobile mixte 50m)

Classement par équipe sur l'ensemble des Championnats

- 1 médaille d'or en gustav adolf (BARAFANI – BERTHOD – UGOLINI)
- 1 médaille d'argent en régional CDFC 10 m pistolet
- 2 médailles d'or en départemental CDFC 10 m (pistolet et carabine)

Evolution participations et médailles

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de tireurs Départementaux	41	42	44	41	52	46	46	50
Nbre de tireurs Régionaux	28	35	35	34	43	39	43	44
Nbre de tireurs France	16	14	15	13	17	12	17	12
Nbre de matchs tirés	205	234	184	159	208	194	249	270
or	58	63	47	49	59	58	75	79
argent	41	50	32	25	35	37	36	34
bronze	22	31	20	21	23	24	24	31
4è place	22	21	14	11	13	16	17	15
5e place	13	12	8	7	16	12	19	18
6e place	7	6	8	6	9	3	12	21
7e place	4	4	7	3	10	7	8	8
8e place	7	6	7	4	5	4	9	4

2015 – 2016	Départementaux	Régionaux	France	Total
Nombre de tireurs	50	44	12	
Niveaux tireurs Adultes	5	28	12	
Niveaux tireurs Jeunes	1	4	0	
Nombre de matchs tirés	124	112	34	270
or	54	25	1	79
argent	22	12	2	34
bronze	14	17	1	31
4è place	7	8	2	15
5e place	7	11	3	18
6e place	8	13	2	21
7e place	4	4	1	8
8e place	2	2	3	4

A noter que la participation augmente régulièrement : 194 en 2014, 249 en 2015 et 270 tirs cette saison et que le nombre de médailles d'or est passé de 58 à 75 et 79

RAPPORT FINANCIER

Eric FRADIN

Rappel des modalités de fonctionnement financier d'une association.

Bilan de l'exercice satisfaisant avec un résultat négatif de 101,84 €

Maintien des tarifs de cotisations pour la saison prochaine, sauf si la ligue ou la FFTir augmentent dans de trop fortes proportions.

Prévision de 12 000€ d'investissements : 50 mètres – pistolets 10 mètres – pistolets 25-50 mètres...

Ciblerie électronique : malgré une importante participation de la Ligue, il existe un coût résiduel pour la STBB comptabilisé en charges à hauteur de 8833€

Proposition de gratuité des engagements pour les jeunes compétiteurs, soit un coût annuel de 300€ environ.

Le contrôleur des comptes demande le quitus à l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été présentée dans le délai requis.

ELECTIONS ET VOTES

Approbation du rapport moral :

Pour : 97

Contre: 0

Abstention: 1

Approbation du rapport financier :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 3

Présentation des candidats à l'assemblée.

Rappel des modalités de vote : présentation par liste sur laquelle on ne peut rajouter de nom mais il est possible d'en rayer.

Les assesseurs procèdent au recueil des suffrages.

Résultat des élections :

BAILLET	85	DESLIOD	86
BARAFANI	74	FORAY	71
BODARD	87	FRADIN	91
BONIN	75	GHIRONI	66
BRIEN	71	JANIN-GADOUX	91
BUIRON	74	LACROIX	74
CADOZ	75	PARSY	76
CHAMBONNIER	80	UGOLINI	77
CLERC	87	VILLEMOT	99
DEAGOSTINI	85		

Deux candidats se présentent à la présidence : Sébastien BARAFANI et David FORAY.

Le comité directeur élu procède à un vote à bulletin secret et donne 13 voix à Sébastien BARAFANI et 6 voix à David FORAY.

Présentation des résultats à l'assemblée générale avec proposition d'axes de travail par le nouveau président :

- Consolider : la présence du stand sur le site, les horaires de tir et les relations avec la mairie et les riverains
- Développer : la qualité de l'accueil des locaux, l'organisation de championnats,
- Solliciter les compétiteurs pour renforcer la présence des tireurs de la STBB sur les championnats et concours

Vote de l'assemblée générale sur la candidature proposée par le Comité Directeur

POUR : 61 CONTRE : 33 / 94 voix exprimées

Clôture de l'assemblée à 22h10